Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_04-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Florent LARDIC (procuration à Thierry COUPELANT) ; Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA)

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU)

GOULIEN : Henri GOARDON (procuration à Nadine Kersaudy)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_04-DE

2026-04-30-04 Proposition des commissaires titulaires et suppléants pour la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1650 A ;

Considérant que la Commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué, et de dix commissaires ;

Considérant que, conformément à l'article 1650 A-2 du code général des impôts, les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres ;

Considérant que les contribuables proposés doivent remplir les conditions prévues à l'article 1650 A-1 du code général des impôts, notamment en matière de nationalité, d'âge, de jouissance des droits civils, de connaissance des circonstances locales et d'inscription aux rôles des impositions directes locales ;

Considérant que les communes membres ont été sollicitées afin de proposer des contribuables susceptibles de siéger au sein de la Commission intercommunale des impôts directs ;

Considérant que la liste a été établie sur la base des propositions effectivement transmises par les communes membres,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Constate que, conformément à l'article 1650 A du code général des impôts, la liste de contribuables destinée à la constitution de la Commission intercommunale des impôts directs a été établie sur proposition des communes membres de la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz;
Propose au directeur départemental des finances publiques la liste de 36 contribuables, destinée à permettre la désignation de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants, telle que figurant en annexe à la présente délibération, laquelle en fait partie intégrante ;
Précise que la durée du mandat des commissaires désignés sera identique à celle du mandat du Conseil communautaire.

Audierne	Madame	CASTEL	Adélie	**Mahalon**	Monsieur	BETROM	Raymond
	Monsieur	CASTEL	Georges		Monsieur	CELTON	Fabien
	Monsieur	CHAUVIN	Hervé		Monsieur	BRENEOL	Carine
	Monsieur	YOUSRI	Rachid		Monsieur	LE BRUN	Raphaël
Beuzec-Cap-Sizun	Monsieur	LE BRAS	Jean-Pierre	**Plogoff**	Monsieur	LE BARS	Denis
	Madame	PLOUHINEC	Emilie		Madame	MILLET	Martine
	Monsieur	SERGENT	Claude		Monsieur	THOMAS	Marie-Pierre
	Monsieur	SERGENT	Gilles		Monsieur	YVENOU	Joël
Cléden-Cap-Sizun	Monsieur	JAFFRY	Patrick	**Plouhinec**	Monsieur	DRUON	Pascal
	Monsieur	LE BOUR	Eric		Madame	LE BORGNE	Sylvie
	Monsieur	QUIDEAU	Roger		Madame	LE MAO	Solène
	Madame	BONIS - NEDELLEC	Maryvonne		Madame	STREIFF LE BOZEC	Armelle
Confort-Meilars	Madame	CARIOU	Nathalie	**Pont-Croix**	Monsieur	BOURDON	Philippe
	Madame	CONTY	Mathilde		Madame	FLOCHLAY	Hélène
	Monsieur	LE COZ	Patrice		Madame	GUILLOU	Jeanine
	Monsieur	QUINIOU	Ronan		Monsieur	PERHIRIN	Claude
Goulien	*Propositions non transmises*			**Primelin**	Monsieur	BRAILLY	Hervé
					Monsieur	LADAN	Jean-Luc
					Madame	LANCOU	Arlette
					Monsieur	VELLY	Gérard

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_04-DE

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 30 avril 2026

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Date de mise en ligne : le 13 mai 2026